

Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF **Staatssekretariat für Wirtschaft SECO** 



## Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori

## PREMIÈRE PUBLICATION

- Raison sociale (nom) et siège du sujet reprenant:
  Banque Raiffeisen Sion et Région société coopérative,
  Sion
- 2. Raison sociale (nom) et siège du sujet transférant: **Banque Raiffeisen Hérens société coopérative, Hérémence**
- **3. Publication de la fusion:** FOSC n° 96 du 20.05.2014, page 0
- 4. Echéance de préavis des créances: **3 mois après les effets juridiques de la fusion**
- 5. Adresse pour la déclaration des créances: Banque Raiffeisen Sion et Région, Avenue de la Gare 6, 1950 Sion
- 6. Indication: Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent demander, conformément à l'art. 25 Lfus, à la société reprenante (dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets) de fournir des sûretés pour leurs créances.
- 7. Remarques: La Banque Raiffeisen Sion et Région société coopérative reprend à titre universel et sans liquidation, l'intégralité des actifs et passifs de la Banque Raiffeisen Hérens société coopérative. La fusion a été décidée par l'assemblée générale de la Banque Raiffeisen Hérens société coopérative en date du 10 avril 2014 et par l'assemblée générale de la Banque Raiffeisen Sion et Région société coopérative en date du 11 avril 2014.

Banque Raiffeisen Sion et Région 1950 Sion

01537481

